



# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES LIMOUSIN

## Bulletin d'information

### Le mot du Président

Année 2010, n° 8

1er trimestre

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Durant cet hiver, la réflexion a été riche et propice à l'organisation future du CROPP et de la profession.

Le premier fait notable est la neutralisation des élections ordinaires pour 2010 (voir le nouveau tableau).

Ainsi nous allons pouvoir acter différentes permanences des élus pour répondre aux sollicitations des professionnels.

La discipline intéressante de la profession devrait permettre à l'équipe du CROPP de se pencher sur des sujets actuels.

- La mise en place de l'Agence Régionale de Santé du Limousin ;
- Les projets de faisabilité des maisons de santé pluridisciplinaires ;
- L'examen, au cas par cas, de la légitimité des cabinets secondaires - à finaliser pour mars 2011 ;
- La continuité de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles dans un succès reconnu.

A n'en pas douter, le CROPP sera en mesure de pouvoir répondre à toutes ces situations cette année.

Bon courage à tous

Bien cordialement

Daniel GRAVELAT

**En cas de difficultés particulières ou de demande d'entretiens professionnels, les élus du CROPP Limousin peuvent vous recevoir.**

**Prenez contact avec le secrétariat pour un rendez-vous par mail ou par téléphone.**

#### Contact

CROPP du Limousin  
7 bis rue du Général Cérez  
87000 Limoges

Téléphone : 05 55 34 25 09  
Télécopie : 05 55 34 45 09

Messagerie :  
contact@limousin.cropp.fr

#### Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
Agenda des mois passés	1
Récapitulatif des principaux sigles	2
Actes réalisés par les pédicures-podologues en Limousin	3
Budget 2010	4
Modifications aux mandats des élus	4

### Que s'est-il passé depuis le 4ème trimestre 2009

27 janvier 2010	Réunions du Conseil Régional : Bureau et Conseil Régional.
26 mars 2010	Conférence des Présidents des CROPP.

## Récapitulatif des principaux sigles (avec nos remerciements au CROPP de Bourgogne)

A.L.D.	Affection Longue Durée	F.N.P.	Fédération Nationale des Podologues
A.N.A.E.S.	Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé	GIP-CPS	Groupement d'Intérêt Public-Carte Professionnelle de Santé
AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris	GIP-DMP	Groupement d'Intérêt Public – Dossier Médical Personnalisé
A.R.S.	Agence Régionale de Santé	G.R.S.P.	Groupement Régionaux de Santé Publique
A.R.H.	Agence Régionale de l'Hospitalisation	H.A.S	Haute Autorité de Santé
A.S.V.	Avantage Social Vieillesse	H.C.P.P.	Haut Conseil des Professions de Santé
AT-MT	Accident du Travail – Maladie du Travail	H.P.S.T.	( Loi ) Hôpital Patient Santé et Territoire
C.A.R.P.I.M.K.O.	Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Pédiatres-Podologues, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeute et des Orthophonistes	I.G.A.E.N.R.	Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
C.I.S.S.	Collectif Inter associatif Sur la Santé	I.G.A.S	Inspection Générale des Affaires Sociales
C.M.U.	Couverture Maladie Universelle	I.N.P.E.S.	Institut National de Prévention et de l'Education pour la Santé
C.N.A.M.	Caisse Nationale d'Assurance Maladie	L.M.D.	Licence Master Doctorat
C.N.I.L.	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	M.G.P.R.	Médecin Généraliste de Premiers Recours
C.N.O.P.P.	Conseil National de l'Ordre des Pédiatres-Podologues	M.S.P.	Maison de Santé Pluridisciplinaire
C.N.P.S.	Centre National des Professions de Santé	O.N.D.A.M.	Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie
CoTOReP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel	O.N.D.P.S.	Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	O.N.P.P.	Ordre National des Pédiatres-Podologues
C.R.O.P.P.	Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues	P.D.S.	Permanence des Soins
C.R.D.S	Cotisation pour le Remboursement de la Dette Sociale	P.L.F.S.S.	Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale
D.D.A.S.S.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	P.M.S.S.	Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
D.R.A.S.S.	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales	R.P.P.S.	Répertoire Partagé des Professionnels de Santé
D.R.E.E.S.	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques	Sesam	Système électronique de saisie de l'assurance maladie
D.H.O.S.	Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins	U.F.S.P.	Union Française de la Santé des Pieds
EgeOS	Etat Généraux de l'Organisation des Soins	U.N.A.P.L.	Union Nationale des Professions Libérales
E.P.P.	Evaluation des Pratiques Professionnelles	U.N.C.A.M.	Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
F.F.M.P.S.	Fédération Française des Maisons et Pôle de Santé	U.R.C.A.M.	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
F.M.C.	Formation Médicale Continue	U.R.M.L.	Union Régionale des Médecins Libéraux
		U.R.S.S.A.F.	Union Régionale de la Sécurité Sociale et des Affaires Sociales

## Les actes (AMP & POD\*) réalisés par les pédicures - podologues en Limousin - tous régimes pour les trois premiers trimestres 2008 et 2009 (source : SNIIRAM)

### 1 - Evolution des actes (concernés par la Convention) de pédicures - podologues tous régimes en Limousin et en France

ACTE	Département d'exercice du PS	Quantité d'actes				Montant remboursable				Efectifs**	
		janvier à septembre 2008	janvier à septembre 2009	Taux d'évolution	Poids du département dans la région	janvier à septembre 2008	janvier à septembre 2009	Taux d'évolution	Poids du département dans la région	Total	Densité (pour 100 000 hab.)
AMP	Corrèze	1 803	1 241	-23%	48%	2 038 €	1 788 €	-13%	56%	29	12,0
	Creuse	777	802	+3%	24%	882 €	873 €	-1%	21%	14	11,4
	Haute-Vienne	837	881	+5%	27%	788 €	801 €	+2%	25%	42	11,4
	Limousin	3 017	2 534	-16%	100%	3 697 €	3 243 €	-12%	100%	85	11,6
	France	289 275	239 706	-17%	-	367 094	298 904	-19%	-	10 140	16,4
POD	Corrèze	25	257	928%	38%	675 €	6 838 €	928%	38%	28	14
	Creuse	2	40	1800%	8%	54 €	1 090 €	1800%	8%	14	8
	Haute-Vienne	28	378	1358%	58%	702 €	10 178 €	1350%	58%	40	22
	Limousin	53	676	1175%	100%	1 431 €	18 198 €	1172%	100%	82	42
	France	13 008	100 707	674%	-	351 216	2 719 089	674%	-	-	-
AMP + POD	Limousin	3 070	3 210	+5%	-	5 128 €	21 441 €	+318%	-		
	France	302 283	340 413	+13%	-	718 310 €	3 017 993 €	+320%	-		

\* la lettre-clé POD, qui concerne les soins de pédicure aux diabétiques, a été créée en mai 2008.

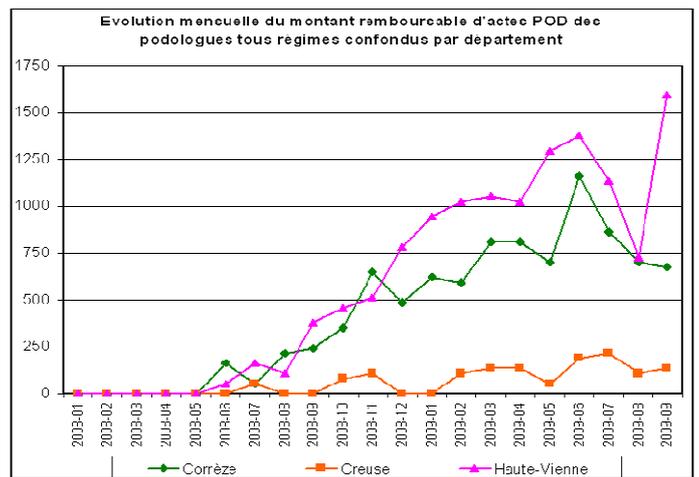
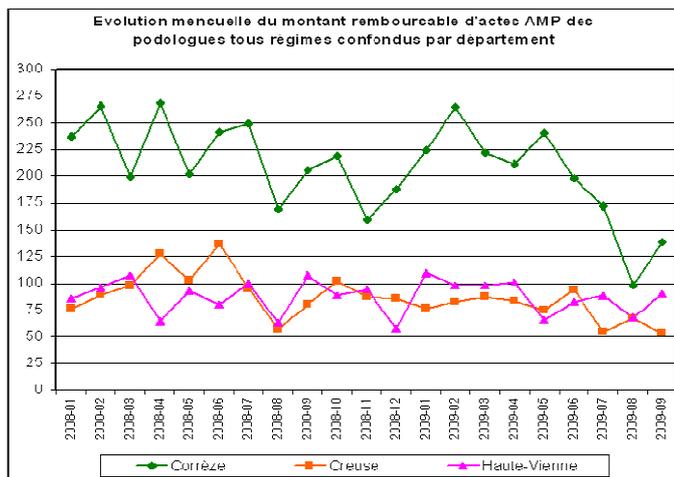
\*\* au 30 novembre 2009

\*\*\* au moins un lors de l'année 2009

### 2 - Typologie des actes de pédicures - podologues en Limousin selon l'origine de la prescription, l'âge, le sexe et le régime de l'assuré pour les trois premiers trimestres 2009

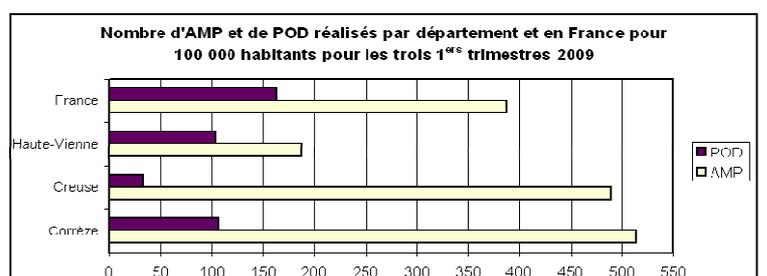
	Origine de la prescription	Age de l'assuré				Sexe de l'assuré		Régime de l'assuré			
		MEDECINE GENERALE	0-19 ans	20-54 ans	55-75 ans	75ans et +	Féminin	Masculin	RG	MSA	RSI
Quantité d'actes	91,3%	2,0%	9,7%	36,5%	51,9%	61,6%	38,4%	67,7%	21,6%	5,1%	5,7%
Montant remboursable	81,4%	0,6%	9,7%	50,1%	39,6%	52,7%	47,3%	74,1%	13,5%	7,2%	5,1%

### 3 - Evolution mensuelle (en date de soins) des actes de pédicures - podologues tous régimes en Limousin



Les actes POD, lettre-clé créée en mai 2008, génèrent déjà des montants plus importants que les AMP. Comme on le voit sur le graphique ci-contre, le nombre d'actes en AMP est plus important que les actes en POD mais la valeur du POD est de 27€ contre 0,63€ pour l'AMP.

Il est réalisé moins de POD en région Limousin que pour l'ensemble de la France. La Corrèze et la Haute-Vienne réalisent plus de POD, à population égale, que la Creuse. Pour les AMP, la région est plus fort prescripteur que la France. En Corrèze et en Creuse, le nombre d'AMP réalisés pour 100 000 habitants est largement supérieur à celui de la Haute-Vienne, mais aussi à celui de la France.



## Budget 2010

		MONTANT	%
<b>CHARGES</b>	Loyer	7 159,00 €	15%
	Electricité Téléphone Poste	2 841,00 €	6%
	Salaire	11 000,00 €	23%
	Charges salariales	7 000,00 €	15%
	Fournitures	1 800,00 €	4%
	Remboursement des frais de transport	3 600,00 €	8%
	Remboursement indemnité	13 800,00 €	29%
<b>TOTAL</b>		<b>47 200,00 €</b>	
<b>PRODUITS</b>	Subventions trimestrielles	44 000,00 €	
	Quotités	2 600,00 €	
	Intérêts des comptes courants	600,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>47 200,00 €</b>	

Le budget du CROPP Limousin, comme celui d'autres CROPP a été revu à la baisse, pour un meilleur ajustement entre régions. Celui du CROPP Limousin a été diminué d'environ 9 000 €

**Indemnités** : pour chaque demi-journée de réunion ou de représentation, les conseillers bénéficient d'une indemnité équivalente à 111€. On entend par « demi-journée » quatre heures consécutives de travail en réunion ou de transport y afférent.

## Elections

Par le décret d'application paru le 26 février 2010 de la Loi H.P.S.P., ont été modifiées les modalités d'élection et de renouvellement des conseils. La durée des mandats des conseillers reste toujours fixée à 6 ans, mais les mandats sont renouvelés par moitié tous les 3 ans et non plus par tiers tous les 2 ans. Cette mesure devrait permettre une continuité des actions menées mais aussi de diminuer les frais de fonctionnement liés au processus électoral. Le tableau ci-dessous détaille les modifications apportées aux mandats de nos élus.

NOM	QUALITE	DEBUT MANDAT	FIN MANDAT	
			Avant décret	Après décret
GRAVELAT Daniel	Président	2008	2014	<b>2015</b>
BALBO Eric	Vice Président	2006	2012	<b>2012</b>
BOUTOT Marc	Trésorier	2008	2014	<b>2015</b>
BONNIN Rachel	Secrétaire	2006	2010	<b>2012</b>
CONDACHOUX Sandra	Suppléante	2006	2010	<b>2012</b>
CHEVALIERAS Jean Luc	Suppléant	2006	2012	<b>2012</b>
MELARD Daniel	Suppléant	2008	2014	<b>2015</b>
SOULIE Marion	Suppléante	2008	2014	<b>2015</b>